



CHAIRE
PricewaterhouseCoopers
DROIT FISCAL

Comité d'organisation

- > Edoardo Traversa (*Professeur à l'UCL, avocat*)
- > Olivier Hermand (*Partner PwC, maître de conférences à l'UCL*)
- > Edouard-Jean Navez (*Chercheur à l'UCL*)
- > Vincent Deckers (*Avocat, assistant à l'UCL*)
- > Charles-Albert Helleputte (*Avocat, assistant à l'UCL*)

Comité scientifique

- > Prof. Melchior Wathelet (*UCL, ULg*)
- > Prof. Adriano Di Pietro (*Université de Bologne*)
- > Prof. ém. Jacques Autenne (*UCL*)
- > Prof. Pasquale Pistone (*WU, Vienne et université de Salerne*)
- > Prof. ém. Jacques Malherbe (*UCL*)
- > Prof. Wolfgang Schön (*Institut Max Planck, Munich*)

Secrétariat de la Chaire

- > Madame Catherine Vanderlinden
Faculté de Droit
CRIDES – J. Renauld
Place Montesquieu 2
B- 1348 Louvain-la-Neuve

Téléphone : 010 47 47 58

Fax 010 47 47 57

catherine.vanderlinden@uclouvain.be

www.uclouvain.be/drt.html

Les dialogues de la fiscalité

CYCLE DE SÉMINAIRES
Janvier – Avril 2010

La Chaire PricewaterhouseCoopers de droit fiscal nait de la volonté de développer un pôle d'excellence en droit fiscal au sein de l'Université catholique de Louvain, alliant recherche académique et expertise des praticiens de la fiscalité. La Chaire se focalise principalement sur la fiscalité des entreprises, en accordant une attention particulière aux nouveaux défis liés à l'eupéanisation et à l'internationalisation du droit fiscal.

Dans la continuité de ses activités de recherche et d'enseignement, la Chaire a également pour mission de jouer un rôle actif dans les débats d'actualité en lien avec son projet, notamment par l'organisation de conférences et séminaires ouverts au public.

Le cycle de séminaires dont le programme est présenté ci-après s'inscrit pleinement dans cette dynamique. L'initiative a vocation à constituer un espace de rencontre entre tous les acteurs et les observateurs de la fiscalité, dans lequel seront discutées et débattues les évolutions récentes de cette matière en perpétuel mouvement. Ces rencontres visent à prendre en compte de manière équilibrée les intérêts et les contraintes des contribuables, d'une part, et des autorités publiques nationales et internationales, d'autre part. Elles abordent l'actualité fiscale sous un angle principalement juridique, sans toutefois en négliger les aspects économiques et politiques.

Séminaire ①

LES NOUVEAUTÉS FISCALES 2010, APERÇU ET PREMIERS COMMENTAIRES

21 janvier 2010 – UCL

Cette matinée d'étude est placée sous le signe des réformes fiscales récentes, en particulier telles qu'elles résulteront des lois de la fin de l'année 2009 prises en exécution des accords de gouvernement dans le cadre du budget fédéral. Le séminaire examine les nouvelles mesures adoptées en matière d'impôt sur les revenus des personnes physiques et des sociétés.

9h00

Accueil des participants

9h30 – 10h00

Exposé introductif

> M. Wathelet, *Secrétaire d'État au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile, à la Politique des Familles et aux Institutions culturelles fédérales*

10h00 – 10h30

Examen des nouveautés en matière d'impôt des personnes physiques

> Prof. I. Richelle, *HEC/ULg, avocat*

10h30 – 11h00

Pause café

11h00 – 11h20

Examen des modifications récentes en matière de taxation des capitaux et d'échange d'information dans le cadre belge et européen

> O. Hermand, *PwC, UCL*

11h20 – 11h40

L'influence de la jurisprudence Cobelfret sur le régime fiscal des dividendes

> Prof. D. Garabedian, *ULB, avocat*

11h40 – 12h00

Les mesures fiscales et le cadre budgétaire

> Prof. A. Jousten, *ULg*

12h00 – 12h30

Panel de discussion avec les orateurs, animé par E. Traversa et O. Hermand

Séminaire ②

LA TVA, UN IMPÔT EUROPÉEN EN MUTATION

11 février 2010 – PricewaterhouseCoopers (Bruxelles)

La TVA est en pleine mutation et les assujettis doivent faire face à des changements radicaux. Les derniers en date affectent les règles de localisation et les formalités associées ; d'autres sont à l'étude comme la modernisation de la TVA financière. La matinée a pour objectif de replacer ces changements dans leur contexte, de dégager les principaux acquis des réformes en cours et de se pencher sur les perspectives futures.

9h00

Accueil des participants

9h15 – 9h30

Introduction générale

> Prof. E. Traversa, UCL, avocat

> Ch.-A. Helleputte, avocat, assistant à l'UCL

9h30-10h00:

Les nouvelles règles de localisation :
premières impressions de la pratique

> I. Lejeune, PwC

10h00-10h30

La refonte du règlement de lutte contre la fraude

> Prof. G. De Wit, ULB, avocat

10h30-11h00

Pause café

11h00-11h30

Le futur des exonérations à caractère social

> Agent de la Commission européenne

11h30-12h00

La réforme de la TVA financière

> Ch.-A. Helleputte, avocat, assistant à l'UCL

12h00-12h30

Panel de discussion avec les orateurs,

animé par E. Traversa et Ch.-A. Helleputte

Séminaire ③

LES DROITS ET DEVOIRS DU CONTRIBUABLE ENTRE GARANTIE DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET SANCTION DES ABUS

11 mars 2010 – UCL

Cette matinée d'étude traite de la question de l'équilibre entre les droits et devoirs du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale. La première partie est axée sur la protection dont bénéficient les contribuables qui ont conclu des accords avec l'administration, et revient sur l'articulation de celle-ci avec le principe de légalité. La seconde partie est consacrée à l'évaluation de l'efficacité des moyens mis actuellement à disposition du fisc par le législateur pour lutter contre les pratiques abusives.

9h00

Accueil des participants

9h15 – 9h30

Les grands axes du rapport sur la Charte du contribuable

> B. Clerfayt, Secrétaire d'État à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale

9h30 – 9h50

La protection du contribuable en cas d'accord avec
l'administration fiscale

> E. Van de Velde, Université d'Anvers, avocat

9h50 – 10h10

Le rôle du juge en cas d'accord avec l'administration fiscale

> F. Stévenart - Méeus, conseiller à la Cour d'appel de Mons

10h10 – 10h30

Le statut ambigu du ruling fiscal

> Prof. E. Traversa, UCL, avocat

10h30 – 11h00

Pause café

11h00 – 11h20

Les structures usufruit et l'impossible requalification

> V. Deckers, avocat, assistant à l'UCL

11h20 – 11h40

L'administration fiscale confrontée aux limites de la
législation en cas d'abus

> G. Cludts, inspecteur principal chef de service a.i., cellule spéciale ISI

11h40 – 12h00

À quand une disposition anti-abus efficace ?

> P.-F. Coppens, Tax Manager BDO Lasne, Maître de conférence à l'ULg et aux FUCaM

12h00 – 12h20

Panel de discussion avec les orateurs,

animé par E. Traversa et V. Deckers

12h20 – 12h30

Conclusions de la matinée par le Prof. J. Malherbe

Séminaire ④

LA DOUBLE IMPOSITION, OBSTACLE AU MARCHÉ UNIQUE ?

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

1^{er} avril 2010 – UCL

Cette matinée d'étude est consacrée à l'examen du phénomène de la double imposition, qui semble faire de plus en plus figure d'anomalie dans le contexte européen, marqué par la suppression progressive des entraves aux libertés de circulation garanties par le Traité CE. La double imposition est abordée sous l'angle de l'imposition des revenus mobiliers, mais également en matière de droits de succession. Les initiatives récentes, tant au niveau belge qu'europpéen, tendant à apporter des solutions concrètes à ces phénomènes sont examinées.

9h00

Accueil des participants

9h15 – 9h30

Exposé introductif

> Prof. M. Wathelet, UCL, ULg

9h30 – 10h00

La double imposition des dividendes et des intérêts

> Prof. M. Dassesse, ULB, avocat

10h00 – 10h30

La double imposition en dehors de l'impôt sur les revenus.

L'exemple des droits de succession

> E.-J. Navez, chercheur à l'UCL

10h30 – 11h00

Pause café

11h00 – 11h30

La jurisprudence de la Cour de Justice en matière de double imposition: originalités et anomalies

> Prof. M. Fallon, UCL

11h30 – 12h00

L'apport des conventions bilatérales à la prévention de la double imposition

> J. Gombeer, Auditeur général au SPF Finances

12h00 – 12h30

Les initiatives mises en place par la Commission européenne

> Agent de la Commission européenne

MODALITÉS PRATIQUES

Heures

De 9h00 à 12h30

matinées d'étude avec petit déjeuner offert

Droits d'inscription

50€/séminaire à verser sur le compte

001-4495848-71 intitulé «UCL-Coll. DESO»

avec en communication les nom et prénom du participant.

En cas d'inscription à l'ensemble du cycle, réception gratuite de l'ouvrage reprenant l'ensemble des travaux des différents séminaires, qui paraîtra dans le courant du 2^e trimestre 2010.

Accès gratuit pour les étudiants et les docteurs.

Lieux

Faculté de Droit

Place Montesquieu 2

B- 1348 Louvain-la-Neuve

À l'exception du 2^e séminaire qui se tiendra chez PricewaterhouseCoopers à Bruxelles

Woluwegarden - Woluwedal 18

B - 1932 Bruxelles.

Public

Ces formations s'adressent à l'ensemble des professionnels de la fiscalité (magistrats, avocats, agents de l'administration fiscale, experts comptables, réviseurs d'entreprise, notaires, académiques, scientifiques et étudiants).

Formation permanente

> OBF (demande en cours)

> Chambre nationale des notaires (demande en cours)

> IEC (n° de formateur permanent: A 0124/2009)